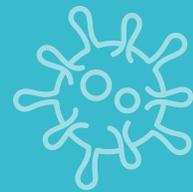


Clinique spécialisée en syndromes post-infectieux

Volet COVID longue



Aide-mémoire pour les médecins

Cet outil vise à faire connaître ce nouveau service, à savoir qui sont les clients admissibles et comment les référer.

Contexte et définition du concept de COVID longue

Afin de répondre aux besoins de la population du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en lien avec les symptômes présents au-delà de 4 semaines chez les personnes ayant eu une infection à la COVID-19, le CISSS du Bas-Saint-Laurent a mis en place une clinique spécialisée en syndromes post-infectieux liés à la COVID longue.

Selon l'INESSS, les affections post-COVID-19, communément appelé COVID longue, correspondent à l'état de santé d'une personne qui répond aux 3 conditions suivantes :

1. Infection initiale confirmée (test d'amplification des acides nucléiques ou sérologie) ou plausible (lien épidémiologique);
2. Présence de signes et de symptômes au-delà de 4 semaines après l'infection initiale à la COVID-19;
3. Persistance de signes et symptômes qui ne peuvent pas être expliqués par une autre condition et qui n'existaient pas avant l'infection à la COVID-19.



Présentation du service

Composition de l'équipe

Une infirmière clinicienne, une physiothérapeute, une travailleuse sociale.

Modalités

Le service est offert à distance. L'équipe communiquera avec l'utilisateur par téléphone ou par télésanté.

Types de services offerts

1. Passation d'un questionnaire qui vise à documenter les symptômes pour préciser les besoins de la personne;
2. Soutien à l'utilisation d'une trousse d'outils pour aider la personne dans l'autogestion de ses symptômes;
3. Évaluation et prise en charge des besoins psychosociaux et de réadaptation;
4. Orientation vers d'autres services (si requis);
5. Suivi au médecin référent (selon les besoins).

À retenir

La COVID longue est une maladie à diagnostic d'exclusion. Assurez-vous d'avoir fait les examens nécessaires au préalable pour vérifier qu'il n'y a pas d'exacerbation d'une comorbidité, une complication de la phase aiguë (pulmonaire, cardiaque) ou une autre cause médicale expliquant les symptômes.

Critères d'admissibilité au service

(tous ces critères doivent être présents pour admettre une personne au service)

- Infection à la COVID-19 confirmée;
- Présence de signes et de symptômes **au-delà de 4 semaines** après l'infection à la COVID-19;
- Persistance de signes et de symptômes **qui ne peuvent être expliqués par une autre condition et qui n'existaient pas avant l'infection**;
- Acceptation de la personne d'être contactée par un membre de l'équipe de la clinique spécialisée et de recevoir les services offerts.

Mécanismes d'accès

1. Remplir le formulaire de référence BL0428 ayant pour titre : *Service de soutien aux personnes atteintes de la COVID longue*, qui est intégré dans les formulaires Myles.
2. Acheminer le formulaire :
 - par télécopieur : **418 727-4507**
 - par courriel : aaor.regional.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca



Pour plus d'informations

Consultez la section COVID longue de la Zone professionnelle du site Web du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Pour joindre l'équipe spécialisée

covid.longue.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca